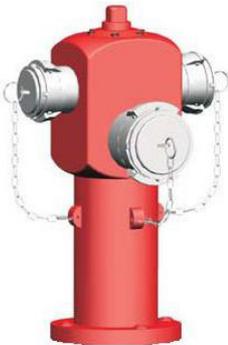


Caractéristiques



Il est destiné à être utilisé pour l'alimentation en eau dans le cadre de la lutte contre l'incendie, à partir du réseau sous pression.

Le poteau d'incendie doit être conforme aux normes NF EN 14384 et NF S 61-213/CN et les demi-raccords doivent être conformes à la NF S 61-701, afin de permettre au service incendie et de secours de raccorder un engin de lutte contre l'incendie. Le poteau d'incendie est constitué d'un carré de manœuvre et d'un ou plusieurs demi-raccords de sortie sur la colonne.

Chaque demi-raccord doit disposer d'un bouchon obturateur.

Le débit

Chaque poteau d'incendie doit, sous une pression de 1 bar mesurée en sortie d'appareil, délivrer le débit minimum suivant :

- 30 m³ / h pour un poteau d'incendie de DN 80 mm
- 60 m³ / h pour un poteau d'incendie de DN 100 mm
- 120 m³ / h pour un poteau d'incendie de DN 150 mm

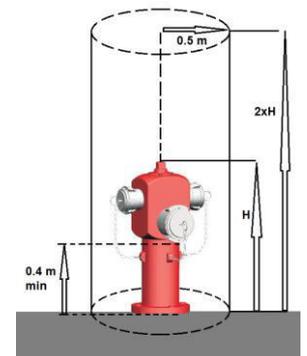
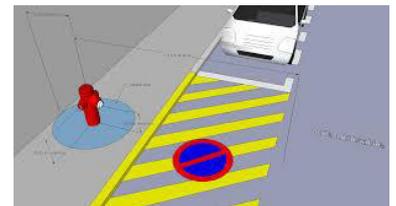
Lorsque l'étude du risque fait ressortir la nécessité d'utiliser simultanément plusieurs poteaux, les conduites les alimentant doivent être dimensionnées de manière à assurer le débit minimum requis.

Le demandeur doit s'assurer auprès du propriétaire du réseau de la capacité de celui-ci à délivrer le débit minimum requis pour le ou les poteaux à installer (cf. NF S 62-200).

Implantation et installation

L'emplacement du poteau d'incendie et son orientation sont choisis de façon à respecter les conditions suivantes :

- Un poteau doit être implanté sur un emplacement le moins vulnérable possible à la circulation automobile. Lorsque cette condition ne peut être remplie, il doit être équipé d'un système de protection.
- Il doit être situé à une distance comprise entre 1 à 5 mètres du bord de la chaussée, accessible aux véhicules de secours, et ses demi-raccords doivent toujours être orientés du côté de la chaussée.
- Le poteau sera positionné verticalement.
- Pour permettre la manœuvre du poteau incendie, il doit exister autour de l'appareil un « volume de dégagement » sous la forme d'un cylindre vertical, libre de tout obstacle fixe. Ce cylindre, centré sur l'axe vertical du poteau d'incendie, situé au dessus du niveau du sol, doit avoir un rayon de 0,50 mètre minimum et une hauteur au moins égale à 2 fois la hauteur du poteau incendie.
- La hauteur entre le niveau du sol fini et le demi-raccord central doit être au minimum de 0,40 mètre.
- Le sol fini doit empêcher la rétention d'eau autour du poteau.



	FICHE TECHNIQUE <i>Points d'eau incendie – connectés au réseau</i>	RDDECI
GROUPEMENT PREVISION Tél. : 05.49.49.18.67 - Fax : 05.49.49.18.15 Mail: prevision@sdis86.net	POTEAU INCENDIE (PI)	ANNEXE N°1-1 Date MAJ : 10/06/2016

Signalétique et numérotation

2 couleurs possibles :

- De couleur rouge sur la totalité de leur surface pour les appareils sous pression d'eau permanente. Ils peuvent être équipés de dispositifs rétrofléchissants. Cette couleur est normalisée NF X 08-008 : 72, couleurs-rouge incendie.



- De couleur jaune sur 50 % de leur surface au moins, pour les appareils branchés sur des réseaux d'eau surpressés (> 10 bars). Ils peuvent être équipés de dispositifs rétrofléchissants. **Le jaune symbolise ainsi un appareil dont la mise en œuvre nécessite des précautions particulières.**



Chaque poteau doit bénéficier d'un identifiant unique et stable dans le temps. Cette numérotation sera positionnée de préférence sur la structure même du poteau incendie.

Cet identifiant est primordial, car il permet d'échanger des données entre les partenaires (SDIS, communes, gestionnaires et propriétaires). La structure de la numérotation est détaillée dans la fiche technique 7-1.



Réception

L'installation d'un poteau d'incendie doit faire l'objet d'une visite de réception en présence de l'installateur et du propriétaire de l'installation ou de son représentant désigné, éventuellement du service d'incendie et de secours, et du gestionnaire de réseau.

Cette réception a pour but de contrôler l'installation en conformité à la norme NF S 62-200 et les spécifications figurant dans le dossier technique.

La réception doit faire l'objet de la rédaction d'un procès-verbal de réception (cf. annexe 5-5), qui sera transmis au groupement prévision du SDIS et comprenant :

- Le rapport d'essai, incluant les mesures de débit à 1 bar de pression et la pression statique, réalisées en aval du demi-raccord de sortie de plus grand diamètre.
- Le plan de recollement de l'installation.

Contrôle et entretien

La commune est tenue d'assurer les contrôles. La périodicité est fixée à 2 ans pour les contrôles fonctionnels et à 6 ans pour les contrôles de débit et de pression.

Les résultats de ces contrôles seront transmis pour information au SDIS.

L'indisponibilité d'un poteau incendie doit être immédiatement signalée au Centre de Traitement de l'Alerte et au groupement prévision, ainsi que sa remise en service. Le groupement prévision du SDIS doit également être informé de toute modification du poteau incendie.

Toute modification des conditions d'alimentation en eau nécessitera une vérification des performances du poteau d'incendie.